## Académie Internationale des Beaux-Arts du Québec ( https://www.artacademie. com )

Par | le 2011-11-04

## MAUVAISES SOURCES OU MAUVAISE FOI = Titre trompeur au quotidien La Presse

Mauvaises sources ou mauvaise foi = Titre trompeur au quotidien La Presse

Le quotidien La Presse titre : Premier gala des arts visuels au Québec

Voilà un titre du Journal La Presse du 3 novembre 2011 et de la <u>Cyberpresse</u>, sous la plume du rédacteur Éric Clément.

À la lecture de ce titre, stupéfait, j'ai téléphoné directement au rédacteur Éric Clément pour l'informer de sa méprise. Devant ses explications funambulesques, je lui ai dit que le titre mentionnant la tenue du « **Premier Gala des arts visuels au Québec** » était faux, que ses sources n'étaient pas fiables qu'il ne s'agissait pas d'un premier gala en arts visuels et qu'il fallait y apporter un erratum ou une correction sur le champ. Je lui ai très bien expliqué que de nombreux galas « en arts visuels » ont été présentés à Montréal, au Musée des beaux-arts de Montréal, ainsi qu'à Laval, par l'Académie Internationale des Beaux-Arts du Québec (AIBAQ), en 2006-2007-2009 et 2011 et après une conversation téléphonique avec Madame Mireille Forget, présidente du CAPSQ, qui nous a confirmé la tenue de la 28e édition de son Gala des Arts Visuels Son et Lumière le 13 novembre prochain. Nous avons donné à Monsieur Clément l'adresse url du site officiel www.artacademie.com et www.academiaxxi.com afin qu'il puisse constater de visu les vidéos-témoins et les albums-photos de nos soirées de galas qui suivaient l'exposition d'œuvres sélectionnées (d'une durée d'un mois.)

Nous l'avons informé en précisant que le but de ces galas est véritablement la mise à l'honneur des créateurs proposés par le milieu des arts : soit des conservateurs, galeristes, collectionneurs, intervenants culturels, associations artistiques, centre d' art etc. Et que le choix des récipiendaires et des lauréats se fait en conformité avec la loi 32.01, le jury étant composé de leurs pairs, sauf pour le vote du public, bien entendu. La reconnaissance est accordée aux disciplines d'art en peinture et en

sculpture, mais aussi aux autres disciplines d'art telles l'art médiatique, la céramique, les installations, la mosaïque, l'art du verre, les mandalas, etc.

Ce nouveau « Premier gala annoncé » est organisé par l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) c'est-à-dire une trentaine de galeries d'art sur les 720 galeries québécoises de notre répertoire. Je considère que l'initiative est excellente en soi et je me bats sur ce terrain depuis plus de cinquante ans pour faire reconnaître le travail des artistes en arts visuels.

Parlant « d'art contemporain » je tiens à préciser que le terme a été utilisé la première fois en 1945 par un journaliste parisien en parlant d'une œuvre de Picasso et que depuis on l'utilise au détriment des artistes qui ne font pas partie de « *l'intelligencia contemporaine ou contemporaine de pointe* » . De façon à conserver son intégrité, l'Académie ne vend pas de d'œuvres d'art, elle présente des salons de beaux-arts, d'art conceptuel, des installations, de la nouvelle figuration, de l'art abstrait et d'art figuratif. Il devient difficile de vouloir conserver le terme contemporain d'une façon péjorative, débattue à travers le monde entre les pours et les contres, car ce terme, sans signification réelle, devient réducteur pour l'ensemble de la communauté artistique. Je suppose que nous verrons bientôt apparaître les termes art-actuel-néo-contemporain-de-pointe-avancé lors du dépôt de dossiers... et que dira-t-on ensuite ???

Le lendemain de mon appel, sur réception de cet article par courriel via la Cyberpresse cette fois, je me suis empressé de rappeler Monsieur Clément; ce dernier m'a « *candidement* » avoué ne pas avoir eu le temps de voir le site de l' Académie et il a tenté de justifier la publication de cet article qui à mes yeux n'est qu'un bon de commande.

En conclusion, je réaffirme que le titre de l'article est trompeur et préjudiciable.

Louis Bruens,

Président de l'Académie

Dernière heure : Le même titre trompeur a été repris par le <u>journal LeDevoir</u>. <u>com</u> nous avons actuellement avisé la rédaction.